

## CALENDRIER

La période de dépôt des candidatures s'étend du **4 septembre au 20 octobre 2017**.

Le dossier de candidature est en ligne sur les sites :

[www.fondation-candf.fr](http://www.fondation-candf.fr)  
et [www.vilogia.fr](http://www.vilogia.fr)

Il peut être téléchargé et envoyé :  
- via le mail de la Fondation d'Entreprise CA Nord de France :

[fondation@ca-norddefrance.fr](mailto:fondation@ca-norddefrance.fr)

- ou par voie postale à l'adresse :

Fondation d'Entreprise  
CA Nord de France  
Appel à projets 2017  
10 avenue Foch - 59800 Lille.

La présélection et la sélection des dossiers auront lieu en **novembre 2017**. Les dossiers présélectionnés viendront présenter leur projet devant un Jury **courant novembre**. Tous les candidats seront informés par mail.

## MODALITÉS DE SOUTIEN

La dotation globale maximale apportée est d'un montant de 240 000 euros.

Au total, entre 15 et 20 projets devraient pouvoir être soutenus.

Le Jury se réserve cependant le droit d'en soutenir plus ou moins en fonction du nombre et de la qualité des dossiers reçus. Il se réserve également le droit d'attribuer un financement complémentaire dédié à la modélisation du projet et à son essaimage.

Le montant de l'aide sera déterminé en fonction des besoins du projet et de son caractère innovant.

Les mécènes apporteront mécénat financier et mécénat soit en nature soit en compétences.

## JURY

Le Jury sera composé de représentants de chacun des trois partenaires et de personnalités qualifiées extérieures, représentatives du monde du logement (public ou privé), du milieu associatif ou universitaire.

### CE QUE SIGNIFIE L'APPEL À PROJETS POUR UN LAURÉAT

1. Une enveloppe financière à se partager
2. Un accompagnement par les experts des trois partenaires
3. L'intégration à un réseau d'acteurs reconnus dans le champ de la solidarité sociale et du logement
4. Une mise en avant et une valorisation par les outils d'information des partenaires.

## APPEL A PROJETS



## LES PARTENAIRES



La Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole Nord de France, née en décembre 2015, soutient des projets et initiatives porteuses de développement et de sens dans cinq domaines-clés pour sa région : inclusion sociale, développement socio-économique, santé & Recherche médicale, éducation, culture & patrimoine. Elle veut œuvrer en synergie avec d'autres acteurs régionaux afin de donner plus d'impact aux actions engagées et les rendre plus visibles.

[www.fondation-candf.fr](http://www.fondation-candf.fr)

Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Nord de France SIREN 814154290



Depuis 2002, la Fondation familiale AnBer, reconnue d'Utilité Publique et Abrisante, s'est donnée pour mission de soutenir des actions caritatives au service des plus fragiles. Une approche humaniste et passionnée, axée sur l'Accueil, la Dignité et la Confiance en l'Homme.

Par son engagement, par le dialogue et la mise en réseau, la Fondation aide les associations à franchir un cap et transformer le monde. En France et dans 80 pays, près de 500 projets sont soutenus chaque année.

3 axes pour faire reculer la pauvreté :

- SANTÉ : aider à une meilleure qualité des soins, améliorer les conditions de vie des personnes fragiles, soutenir la Recherche.
- TRAVAIL : favoriser l'insertion professionnelle, soutenir l'entreprenariat social.
- EDUCATION : lutter contre l'ignorance, permettre à tous l'accès à l'éducation, concilier savoir, faire, savoir-être et ouverture.

Fondation reconnue d'Utilité Publique AnBer SIREN 448913467



Bien dans ma ville

Vilogia, groupe privé d'immobilier social né il y a plus d'un siècle, est adossé à un patrimoine locatif de près de 70 000 logements.

Vilogia S.A, qui est l'une des 6 ESH à bénéficier d'un agrément national, accompagne les collectivités locales dans la mise en œuvre de leur politique urbaine et la requalification des villes grâce à ses compétences d'ensemblier : accompagnement dans l'aménagement des territoires ; construction ; location de logements conventionnés ; location de logements dédiés à des publics spécifiques ; accession à la propriété ; développement de solutions innovantes au service de la qualité de vie et de la qualité d'usage ; requalification de quartier dans le cadre de projets de renouvellement urbain.

Vilogia travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs du territoire : institutionnels, acteurs locaux, associations de quartier, entreprises, habitants... pour créer des cadres de vie agréables.

[www.vilogia.fr](http://www.vilogia.fr)

Vilogia SA d'HLM 475 680 815 R.C.S. Lille Métropole

## LOGEMENT & PRÉCARITÉ

### INNOVER POUR LE LOGEMENT DÉCENT ET DURABLE DU PLUS GRAND NOMBRE



Candidatez du 4 septembre au 20 octobre 2017  
sur [www.fondation-candf.fr](http://www.fondation-candf.fr) ou sur [www.vilogia.fr](http://www.vilogia.fr)

# EN PRÉAMBULE

Le logement constitue une condition essentielle d'insertion sociale et professionnelle. Pouvoir vivre durablement dans un logement décent, prérequis pour une vie autonome, s'avère une chance trop inégalement répartie.

Conscients de la difficulté d'un grand nombre d'habitants de notre territoire (Nord et Pas de Calais), convaincus que des solutions existent et ne demandent qu'à être soutenues,

la **FONDATION D'ENTREPRISE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, VILOGIA et la FONDATION ANBER**

partenaires actifs dans l'innovation sociale, le logement ou la lutte contre la précarité énergétique, ont décidé de lancer un appel à projets commun dédié à cet enjeu.

## CONTEXTE

Les inégalités s'accroissent dans l'accès à un logement durable et/ou pérenne, pour de multiples raisons.

- Le boom immobilier des dernières années a alourdi les dépenses des ménages
- Les catégories les plus modestes accèdent de moins en moins à la propriété
- La métropolisation entraîne une augmentation des prix en zone urbaine, y compris pour les classes moyennes supérieures qui investissent les quartiers populaires
- Les moins aisés s'éloignent des centre-villes
- L'accès compliqué au logement entraîne une baisse de la mobilité des ménages, les coûts de transport étant d'autant accrus
- Le parc social est saturé et la demande explose, avec très peu de sorties et d'entrées
- Le patrimoine et sa transmission augmentent encore les inégalités face à l'accès au logement.

25 % du parc français de logements insalubres se situe dans les départements du Nord et du Pas de Calais.



## OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

Cet appel à projets s'inscrit dans un esprit de synergie et de complémentarité avec les actions menées entre les Fondations, les Services publics et les Bailleurs sociaux. Il privilégie les projets qui facilitent, accompagnent, mutualisent l'habitat décent, durable et/ou ou solidaire et n'a pas vocation à financer la construction de logements.

Son esprit : détecter, soutenir et accélérer les projets qui apportent des **réponses singulières et nouvelles à des besoins mal ou non satisfaits en termes de logement et d'habitat en Nord et/ou Pas de Calais, en particulier sur les publics précaires ou fragiles, ou dans les moments de ruptures de vie**. Les projets peuvent se situer sur toute la chaîne de valeur de l'Habitat et du Logement, quel que soit le parcours résidentiel.

Les trois partenaires souhaitent pouvoir innover dans le domaine du Logement, reproduire les expériences emblématiques et mieux donner à voir et faire partager les solutions à impact.

## LES TYPES DE PROJETS ATTENDUS

### AXE 1 : HABITER DÉCEMMENT ET DURABLEMENT

- Soutenir des projets pour l'accès ou le maintien durable dans un logement décent :
- solutions de lutte contre l'insalubrité, la précarité énergétique
  - solutions innovantes permettant de comprendre comment réduire ses consommations
  - solutions permettant de répondre rapidement à des problématiques urgentes de logement
  - solutions facilitant le quotidien des personnes à mobilité réduite
  - solutions permettant aux seniors de rester plus longtemps à domicile ou d'y revenir, sécurisés, socialisés et soignés/veillés
  - solutions permettant de loger ou reloger des publics en difficulté avec un gain d'autonomie
  - solutions participatives -ou non- pour la sauvegarde des propriétés dégradées.

### AXE 2 : INNOVER POUR OFFRIR UN TOIT A CHACUN & HABITER AUTREMENT

- Soutenir des projets proposant des solutions nouvelles d'hébergement :
- unités mobiles, maisons qui déménagent
  - logements éphémères développés sur friches ou dans des bureaux
  - habitats modulables en fonction de la vie du foyer... et des accidents de la vie
  - solutions permettant à des groupes d'habitants de créer leur futur logement avec espaces communs
  - solutions permettant de créer des ouvrages 100% recyclables
  - solutions permettant de coupler enjeux de mobilité professionnelle et de logement
  - ou tout autre projet innovant (numérique/connecté).

**Ne seront pas prioritairement retenus :**

- les projets uniquement centrés sur la construction de logements
- les projets uniquement tournés vers l'innovation numérique sans associer d'impact social.

### ELIGIBILITÉ ET NON-ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Les initiatives doivent s'inscrire dans le moyen & long-terme : les dossiers reposant sur un projet ponctuel (colloque, séminaire, événement) ne sont pas éligibles. Les projets doivent à terme pouvoir bénéficier au plus grand nombre : aussi les projets individuels ne seront pas retenus.

### SERONT PARTICULIÈREMENT APPRÉCIÉS LES PROJETS

- bénéficiant au plus grand nombre
- socialement innovants
- à impact durable/direct pour les bénéficiaires
- pouvant être dupliqués
- prenant en compte plusieurs enjeux : par ex. logement et mobilité, logement et environnement...
- impliquant les bénéficiaires et des partenaires
- facilitant les synergies d'acteurs.

### LES CIBLES VISÉES

- toute personne pouvant être confrontée à une difficulté d'accès à un logement
- les personnes âgées, fragilisées
- les personnes malades ou en situation de handicap psychique ou physique
- les personnes discriminées, isolées
- les jeunes
- les « travailleurs pauvres », en CDI mais sans logement fixe.

### QUI PEUT CANDIDATER ?

L'appel à projets s'adresse aux associations et organisations éligibles au dispositif du mécénat, dont l'action a un impact sur les habitants du Nord et du Pas de Calais, qui cherchent plus particulièrement à :

- répondre à un besoin non ou mal satisfait
- corriger des inégalités d'accès
- préserver et développer des liens sociaux.

En particulier, peuvent candidater :

- les structures d'intérêt général exerçant une activité non - lucrative, non réservée à un cercle restreint de personnes et soumise à gestion désintéressée
- les entreprises d'insertion labellisées ESUS
- les structures situées en Nord et / ou Pas de Calais et ayant au moins 6 mois d'existence.

